



Observatoire national de
la protection de l'enfance

Mineurs non accompagnés

Quels besoins
et quelles réponses ?

Février 2017

*Dossier thématique coordonné par
Ludovic Jamet, chargé d'études, et
Elsa Keravel, chargée de mission*

■■■■ La
documentation
Française ■■■■



GIP Enfance en Danger



POUR UNE PRISE EN COMPTE DU PROJET MIGRATOIRE : AMÉNAGER DES ESPACES D'ACCUEIL, DE RENCONTRE ET DE PENSÉE

Collectif Babel¹

Les professionnels en charge d'accompagner les jeunes étrangers isolés sont souvent pris par l'urgence des questions administratives liées à l'accueil et au traitement institutionnel de ces jeunes. La scolarité, la régularisation du séjour, le projet d'insertion prennent une place considérable. Quand c'est la peur de l'avenir et la crainte de ne pas convaincre les supposés décideurs qui dominent, les préoccupations se réduisent à des questions de « flux » – comment avancer ? comment éviter « l'engorgement » ? que faire face à l'absence de débouchés ? comment maîtriser les parcours individuels ? – c'est-à-dire des questions de suivi des dossiers. On néglige parfois au passage ce qui touche au parcours antérieur du jeune, son vécu, ses fragilités. Ses besoins psychiques, affectifs, relationnels peuvent vite passer au second plan, tout comme ses besoins d'être écouté, de penser son parcours, d'être informé, de s'exprimer sur sa situation, de s'appropriier, ou non, ce qui lui est proposé. Bref son besoin d'être le sujet et non l'objet de l'aide.

La pression administrative et institutionnelle place les professionnels dans un véritable désarroi, si ce n'est une véritable souffrance. Le fossé semble se creuser entre ce qu'il faudrait pour répondre aux besoins des jeunes et la réalité de ce que l'on peut mettre en place. Comment permettre aux équipes d'accomplir leurs missions auprès de ces jeunes ? Comment la fonction éducative peut-elle s'articuler à la commande sociale sans s'y confondre ? Comment sécuriser autant que faire se peut les parcours d'aide que ces jeunes vont devoir emprunter ?

En matière d'accompagnement, que faudrait-il réinventer ?

L'accompagnement éducatif s'exerce au regard d'un contexte législatif, administratif, économique, et sans doute aussi politique, voire idéologique. Ces éléments de contexte déterminent et souvent même contraignent les pratiques, mais s'articulent également avec des valeurs, des références et des missions qui sont définies et partagées par la profession. Concernant l'enfance en danger, les visées énoncées et retenues sont de « protéger », d'« accueillir » et d'« accompagner » dans le sens d'aider à grandir et à s'épanouir. Il s'agit de favoriser pour le jeune l'acquisition des moyens de son autonomie affective, relationnelle et sociale afin qu'il puisse disposer des clés favorables à la construction de son devenir dans la vie adulte.

Alors, accompagner un jeune dont la caractéristique est d'être éloigné géographiquement et affectivement de ses parents, dans un environnement culturel, social et linguistique inédit pour lui, plutôt qu'un jeune « classique », comme disent les éducateurs, qu'est-ce que cela change au

1 Contribution rédigée par Caroline Thibaudeau, fondatrice du cabinet Babel, psychologue clinicienne, psychanalyste, formatrice et intervenante, et Julien Bricaud, éducateur spécialisé, philosophe, formateur en travail social et auteur. Ont également collaboré au présent travail du collectif Babel : Florence Halder, Nicolas Davaze, Sophie Savournin, Sylvie Beaumont, Frédéric Mame et Xavier Crombé. Le collectif Babel réunit des professionnels de terrain qui confrontent leurs regards, pratiques et expériences dans l'accueil et la prise en charge des mineurs isolés étrangers.

juste ? En quoi, par exemple, le « *mal d'un chez soi* »² que le placement suscite chez un enfant séparé de sa famille et de son environnement familial différencierait-il tant des effets que produit celui du déplacement d'un continent à l'autre, d'une langue et d'une culture à l'autre qu'aura opéré l'exil migratoire ? En quoi les vécus de déracinement ou d'*exil intérieur* seraient-ils à considérer différemment ? En quoi la qualité d'enfant étranger, dont rien ne permet d'affirmer *a priori* qu'il ait été maltraité ou carencé dans sa famille, devrait-elle modifier la fonction éducative au regard des enjeux de protection, d'accueil, de soin et enfin d'accompagnement vers la vie adulte ? En rien, à vrai dire. La visée est la même. Et l'obligation de moyens se doit d'être la même. Les textes de loi le confirment et ne laissent aucune ambiguïté à cet endroit. Mais pour autant, dans la dimension opératoire, dans la réalité des moyens et des modalités du travail éducatif qui s'accomplit et se cherche sans cesse, il apparaît que cela change beaucoup de choses ! Et notamment dans les premiers temps de l'arrivée où vont s'effectuer pour ces jeunes leurs premiers pas incertains en terre inconnue. De même, du côté des éducateurs et des équipes, quand la troublante rencontre avec cette étrangeté-là vient jeter le doute de manière insistante et souvent suspicieuse sur la vérité du jeune en question...

Pour appréhender ce qui pourrait constituer la spécificité des jeunes isolés étrangers, il est nécessaire de s'attarder sur la dynamique de la migration et du projet migratoire. D'abord comme une expérience subjective de la rupture, avec ses répercussions psychiques, sociales, familiales. Mais aussi comme une dynamique qui se pose comme un élément central dans la réalité du jeune, et donc la prise en charge. Il s'agit par conséquent de penser ce qu'implique la mobilité de ces jeunes, dans ses différents aspects.

Précisons sans plus attendre que poser la question du projet migratoire nécessite un certain nombre de précautions. En effet, le terrain est grandement fragilisé par un contexte global de crise de l'accueil. Pour les décideurs, il est question de manque de place, de coûts en augmentation, de parcours de prise en charge à imaginer à moindre frais. Du côté des professionnels de la protection de l'enfance, c'est d'abord la pesanteur du travail administratif, l'incertitude sur le devenir des jeunes, le manque de lisibilité de ce qu'il semble possible ou non d'envisager. Du côté des militants (professionnels ou simples citoyens), ce qui suscite mobilisation et interrogations ce sont les procédures d'« évaluation » qui conduisent à écarter de très nombreux jeunes de la protection accordée aux mineurs.

Depuis le printemps 2013 et le mouvement amorcé par la circulaire dite Taubira, le modèle de prise en charge qui se dessine est d'articuler un temps d'« évaluation » dans lequel il est principalement question de savoir si un département va accepter de protéger un jeune, puis de proposer un temps de prise en charge, idéalement le moins coûteux possible. Dans ce schéma, ce qui se fait entendre c'est la rationalité (et aussi l'irrationalité) des pouvoirs publics. Y sont en jeu divers mouvements qui agitent la société d'accueil : inquiétude généralisée quant à l'immigration, succès idéologique du discours de lutte contre la « fraude » à la protection sociale, luttes politiques entre départements et État, rapports de force entre autorités administratives et autorités judiciaires, pouvoir discrétionnaire des préfetures et des diverses administrations en charge du traitement des étrangers, difficulté du monde associatif à faire entendre ses constats et diagnostics face aux logiques de gestion qui le concernent au premier chef...

2 Abillama-Masson N. *En mal d'un chez soi, à l'écoute de la parole des jeunes de l'ASE*. Toulouse : Érès, 2012.

Ce schéma de prise en charge est donc soutenu par des rationalités qui sont celles des autorités publiques. Si les professionnels veulent assumer leur rôle, il s'agit pour eux de faire valoir que dans cette histoire il doit aussi être question d'autre chose : de la temporalité vécue par les jeunes eux-mêmes, de la temporalité du projet qui les a portés jusqu'ici, et qu'il s'agira d'entendre et d'aborder avec eux quand le moment sera propice, sans en faire l'impasse.

Ce travail ne pourra en effet être initié que si certaines conditions sont réunies. La première est assurément de suspendre, au moins provisoirement, l'interrogatoire dirigé sur le nouvel arrivant. Il s'agit de lui proposer un espace-temps sécurisé dans lequel on va pouvoir prendre le temps de s'arrêter un peu, de faire connaissance, de se faire confiance. Peut-être alors sera-t-il possible de commencer à penser ensemble ce que la migration entraîne, ce qu'elle change pour lui et en lui. L'idée que nous défendons ainsi est celle d'un « sas ». Non pas une salle d'attente où il serait question de trier les « bons » des « mauvais », mais plutôt un espace intermédiaire dans lequel on met à distance, provisoirement bien sûr, mais néanmoins réellement, les exigences de la société d'accueil. La seconde condition est de reconnaître que ces jeunes migrants arrivent ici conduits par un élan fondamental, celui d'un projet migratoire contre lequel on ne saurait aller sans engendrer une violence inacceptable.

Le parcours migratoire, une spécificité à prendre en compte

Parmi les questions qui viennent à l'esprit de quiconque est amené à découvrir cette population, il y en a une qui prend immédiatement le pas sur toutes les autres : *pour quelles raisons ont-ils quitté leur pays ?* Pourtant, il faudra veiller à être prudent et ne pas vouloir répondre trop vite à cette question, sous peine de figer les parcours des jeunes migrants dans des catégories rigides qui masquent leur complexité davantage qu'elles ne les éclairent. En effet, il s'agit plutôt d'ouvrir cette question qui en recouvre beaucoup d'autres et de déplier un certain nombre d'indicateurs qui, si on les conjugue entre eux, vont permettre de se construire une représentation de la variété et de la dynamique des parcours. On pourra alors éclairer l'aventure individuelle et singulière que constitue le voyage pour chaque jeune.

La migration des mineurs ou des jeunes étrangers renvoie au mieux à un élan, en tout cas à la recherche d'une solution, toujours coûteuse dans la réalité, qui est envisagée le plus souvent pour faire face à une réalité vécue comme une impasse dans le pays d'origine. Cette issue est envisagée par le système familial ou parfois plus largement communautaire, rarement en tout cas par le jeune uniquement. Mais une solution migratoire qui se transforme à l'évidence pour lui en expérience à vivre et à supporter, et qu'il devra endosser « corps et âme » pour y répondre dans le pays d'accueil, même si visiblement il semble la subir ou qu'il n'en mesure tout à fait ni les tenants ni les aboutissants, qui lui échappent en grande partie... Dans certains cas, en effet, il ne l'aura pas décidé lui-même, ni même voulu, ni encore anticipé, car il n'aura pas forcément été prévenu de l'imminence de son départ... Dans d'autres, il l'aura quand même préparé, y aura adhéré plus ou moins, consciemment ou inconsciemment selon le mandat qui lui aura été fait, et il pourra même l'idéaliser. Pour autant, il demeure toujours un écart entre le projet migratoire, le projet rêvé, imaginé et fantasmé, et la réalité de son accomplissement. Il ressort que le jeune « pris » par l'expérience vécue de l'exil et de la migration en cours, par sa fulgurance ou sa durée, ses aléas ou sa brutalité le cas échéant, n'en a jamais de lecture ni d'interprétation immédiatement disponible. Précipité dans l'inconnu ou face à l'incertitude, il puise d'abord et avant tout dans ses ressources, mobilise ses capacités, rencontre souvent ses limites, et met en place son propre système de défense et de protection. Ainsi, si on

fait l'expérience³ de demander à ces jeunes de tracer sur une carte avec des fils de laine la trajectoire accomplie, les différentes étapes du voyage, par où ils sont passés pour arriver là – et ce qu'ils y ont vécu –, il apparaît toujours qu'ils n'en ont, en fait, pas vraiment pris conscience. Ce n'est qu'en effectuant ce tracé, en présence et sous le regard d'un autre en position d'*inter-locuteur*, que l'expérience vécue pourra se relier et se figurer subjectivement, dans l'après coup : l'expérience du tracé comme « *marqueur d'être* »⁴ et figuration de soi, d'un soi en mouvement, d'un soi vivant là où le langage est resté muet, dans ce temps de suspension du transport d'un lieu à l'autre. La reconstruction opérée par le récit ne pourra donc venir que dans l'après-coup et se modeler progressivement. Mais c'est elle qui permettra de rapatrier l'expérience vécue dans le champ symbolique de la parole et faire sens.

Nous allons détailler ici une grille d'indicateurs⁵. Elle n'est pas tant à utiliser par les équipes pour résoudre l'« énigme » et traquer la « vérité » d'un parcours migratoire là où les omissions du jeune auraient laissé des trous ou des incohérences. Elle serait plutôt à utiliser, certes comme moyen utile de repérage et d'évaluation des problématiques à traiter, mais surtout comme un support de dialogue et d'échanges permettant d'aider ces jeunes à se fabriquer une représentation réaliste de ce par quoi ou par où ils sont passés. Il s'agit de se rendre sensible à ce que cela convoque pour eux au regard de leur histoire de vie et de leur grandissement, de leurs appartenances et affiliations, mais aussi de leurs attentes, de leur propre désir de réalisation de soi. L'enjeu étant de faire d'un exil voulu par les circonstances, non pas un destin qui assigne, mais une destinée singulière à habiter.

Quelle est la dynamique du voyage ?

En arrivant dans le pays d'accueil, certains jeunes sont parvenus à destination, d'autres non. Si certains veulent rejoindre ce pays, pour d'autres ce n'est pas l'objectif initial du voyage. Ils sont en transit vers d'autres pays, ou se retrouvent là où ils sont suite à un incident de parcours. Par la suite, ils peuvent réviser leur destination et décider de rester dans le pays où ils se trouvent, ou non.

S'intéresser à la *destination*, c'est concevoir la migration comme un projet dynamique. Le ressort de ce projet peut être de fuir ou de chercher à l'étranger ce qu'on ne peut trouver sur place : sécurité, protection, opportunité de « s'accomplir » ou de « réussir ». Il peut aussi s'agir de rejoindre un membre de la famille proche ou élargie, **dans une volonté de regroupement familial. Dans ce dernier cas, les personnes que le jeune est destiné à rejoindre peuvent adhérer au projet ou bien refuser de l'accueillir une fois qu'il est arrivé.**

Le projet migratoire peut aussi totalement échapper au contrôle du jeune migrant quand le pays d'arrivée n'est pas celui qui était prévu initialement ou quand il fait l'objet d'un trafic criminel : prostitution, esclavage domestique ou participation à des activités mafieuses (vols, mendicité forcée).

3 Cette expérience a été filmée par Xavier Crombé dans son documentaire *Sur leur chemin* (Alter ego production, 2012).

4 Deligny F. Traces d'être et bâtisse d'ombre. Dans *Œuvres complètes*. Paris : L'Arachnéen 2007.

5 Cette grille reprend celle proposée par Julien Bricaud dans *Accueillir les jeunes migrants : les mineurs étrangers isolés à l'épreuve du soupçon* (Chronique sociale, 2012).

Comment s'est déroulé le voyage ?

Le voyage a une durée variable : de quelques jours à quelques mois, voire plusieurs années dans certains cas. Il s'effectue seul ou en groupe. À différentes étapes du voyage, les candidats à la migration sont pris en charge par des organisations de *passage*, plus ou moins structurées. Contre rémunération, les passeurs fournissent titres de transports, « vrais » ou « faux » documents de circulation, et les renseignements nécessaires au franchissement des frontières : comment monter à bord d'un bateau ou d'un avion, comment éviter les contrôles, etc. Le passeur peut également accompagner son « client » tout au long du voyage. Le recours à ses services ne peut être compris indépendamment des moyens mis en place par les pouvoirs publics pour maîtriser les flux migratoires : renforcement des contrôles aux frontières, politique des visas et amendes aux transporteurs. En limitant toujours davantage l'accès aux chemins les plus sûrs (par voie aérienne notamment), la politique de maîtrise des flux migratoires conduit les migrants à emprunter les chemins les plus dangereux.

Le trajet lui-même peut être direct ou ponctué d'étapes : périodes d'errance, interpellations par des forces de police, rencontres malencontreuses, aventures diverses... Le passage par la zone d'attente d'un port, d'un aéroport ou d'une gare est une expérience éprouvante : maintien pour une durée indéterminée (jusqu'à vingt jours), difficultés à faire reconnaître ses droits (en matière d'accès au territoire, de demande d'asile, mais aussi parfois en matière sanitaire), tentatives éventuelles de réembarquement, violences policières. Par la suite, l'entrée sur le territoire peut être synonyme de nouvelles périodes d'errance, de refuge auprès de relations familiales ou communautaires, de travail clandestin ou d'admission dans une institution de protection.

Comment le passage est-il financé ?

Le prix du passage varie selon les pays et le type de trajet. Il se chiffre à plusieurs milliers voire dizaines de milliers d'euros. Ce montant peut être payé comptant avant le départ, quand la famille dispose de l'argent nécessaire ou parvient à le réunir en vendant des biens ou en se le faisant prêter sans frais (par exemple par des proches installés à l'étranger). Quand ce n'est pas le cas, le coût du voyage fait l'objet d'un prêt auprès du passeur. Au prix initial, s'ajoute alors le montant des intérêts de la dette. Cette dette peut être à la charge de la famille restée au pays ou directement à la charge du mineur qui devra travailler plusieurs années pour la rembourser. La dette est contractée sur l'honneur mais peut également être garantie par l'exercice de représailles sur le mineur ou sur sa famille. Les modalités de paiement du passage limitent la marge de liberté dont dispose le jeune une fois arrivé à destination. Si la somme est acquittée intégralement avant le départ, la relation passeur-migrant s'arrête une fois le service rendu, sinon la nécessité de réunir la somme correspondante s'impose. Certaines fois, le prix augmente au cours du trajet, le passeur demandant à la famille de payer davantage, menaçant sinon d'abandonner le jeune en chemin. Les moyens de rembourser varient du travail ordinaire à des formes de travail contraint (asservissement, prostitution). Voilà qui peut impliquer des violences supplémentaires à l'encontre des mineurs, qui sont particulièrement vulnérables (car sujets à chantages, abus matériels et physiques) dans ces situations.

Comment s'est prise la décision de la migration ?

Il n'y a pas d'évidence à partir et à quitter son pays. Le départ a souvent beaucoup à voir avec les décisions des adultes qui entourent les jeunes. Les familles leur donnent le mandat, explicite ou non, de se rendre dans un pays étranger pour y « réussir », faire des études, travailler pour rembourser leur passage et éventuellement envoyer de l'argent à leurs proches restés au pays. La mobilité géographique est la promesse d'une mobilité sociale en réponse à l'immobilisme voire au déclasserment que subit la famille. Celle-ci désigne l'un de ses membres (pour ses qualités, parce qu'il est l'aîné...) pour réaliser une mission de promotion à la fois individuelle et familiale. Ce départ peut s'inscrire dans une série de migrations déjà effectuées par d'autres membres de la famille. Il peut aussi être le premier de ce qui doit devenir une série. Le mandat peut aussi être de survivre à la famille disparue et de faire souche loin du marasme de la zone de départ. Dans ces situations de mandat, le jeune peut avoir été associé au projet familial très tôt ou ne comprendre l'objectif qu'une fois arrivé à destination, voire des mois ou des années plus tard.

Dans certains cas, le jeune est lui-même très déterminé à partir, y voyant la perspective d'un accomplissement personnel, tandis que sa famille peut être plus réticente à un tel projet. Incapable de proposer une alternative, elle finit par accepter l'idée que le jeune parte. Il existe aussi des situations où les jeunes sont déjà émancipés de la tutelle familiale avant de partir, parce que la famille a été dispersée ou a disparu, ou bien parce que le jeune est déjà considéré comme une personne qui doit s'assumer.

En partant, que laisse le jeune migrant derrière lui ?

Certains jeunes viennent de régions en proie à la guerre ou à des violences intercommunautaires, ils fuient les persécutions ou l'enrôlement dans les forces armées. D'autres fois, ils quittent leur pays de peur de répressions liées aux activités de leurs proches : militantisme politique, rivalités entre familles ou entre clans, conflits liés à des spoliations de biens (terres agricoles notamment). Ils peuvent aussi fuir l'extrême pauvreté ou bien une situation d'impasse politique et sociale qui les exclut de tout projet d'avenir dans leur propre pays.

Avant de voyager, ils ont grandi dans des environnements qui varient infiniment, du milieu rural (communauté villageoise ou mode de vie pastoral) au monde ultra-urbanisé des grandes métropoles de Chine ou d'Afrique. Nombreux sont ceux qui ont été scolarisés, dans des conditions et pendant des durées très variables selon la région dont ils viennent et les ressources de leur famille. Certains ont toujours bénéficié de soins et d'un certain confort matériel, d'autres épisodiquement ou jamais. Ils ont pu grandir auprès de leur famille, mais celle-ci a aussi pu être éparpillée au gré d'événements familiaux, sociaux ou politiques. Certains étaient en situation d'errance depuis des années avant leur voyage en Europe. Suite à des ruptures multiples, ou parce que les personnes qui s'occupaient d'eux n'avaient pas les moyens de pourvoir à leurs besoins, ils vivaient peu ou prou dans la rue. Leur expérience de l'errance se poursuit alors à l'étranger.

Selon ce que laisse le jeune derrière lui en partant, son expérience du trajet, les traumatismes éventuels qui en découlent, et sa capacité à faire face à tout cela, l'expérience de l'exil est très différente. L'abandon des repères acquis et le renoncement au monde passé sont vécus de façon singulière par chaque migrant.

De quelles ressources le jeune migrant dispose-t-il pour « réussir » son voyage ?

Le voyage peut être le fruit d'une succession d'événements qui conduisent le jeune à partir. Le départ se fait alors dans une forme de précipitation qui interdit toute anticipation. D'autres fois, il est davantage organisé. Les candidats au départ se « préparent » à l'expérience qu'ils vont vivre. Ils tentent de collecter des renseignements sur le pays qu'ils souhaitent rejoindre ou essaient d'apprendre la langue de ce même pays s'ils ne la connaissent pas déjà.

La préparation peut aider à voyager, mais peut aussi enfermer le jeune migrant dans un scénario (celui de sa famille, celui que ses compatriotes émigrés lui ont raconté ou que le passeur a fait miroiter) qu'il s'oblige à respecter et qui l'empêche de négocier avec la réalité qu'il découvre à son arrivée.

L'angoisse liée au départ ainsi que la vulnérabilité à l'arrivée dépendent des ressources sur lesquelles chaque jeune peut s'appuyer, ici et dans son pays d'origine. Dans le pays d'arrivée, il existe parfois une diaspora bien implantée qui peut baliser le chemin du nouvel arrivant. Selon l'ancienneté et la manière dont celle-ci est installée, la rencontre avec des compatriotes peut être synonyme de solidarité. Certaines fois, des réseaux d'interconnaissance préexistent au voyage. Des relais familiaux peuvent même être déjà présents. Ces liens font office de réseau migratoire et ont un rôle déterminant. Ils constituent à la fois des « instances d'adaptation pour les nouveaux arrivants » et des « réservoirs de ressources stratégiques pouvant être mobilisées à différents moments sur les routes de la migration »⁶. Leur existence ne constitue toutefois nullement une garantie de réussite : parfois le *confiage* aux compatriotes entraîne des difficultés considérables pour le jeune concerné.

Les ressources décrites ici (famille, communauté, lieux ressources) constituent des étagères externes pour les jeunes migrants. Cela fait pendant aux étagères internes qui sont les leurs, et qui constituent également une ressource précieuse. Ainsi, un jeune bénéficiant d'une attache sûre aura plus de souplesse, plus de capacité à s'ouvrir à l'autre (et à ses attentes, ses exigences).

Comment le jeune migrant épouse-t-il le projet migratoire ?

Les jeunes qui arrivent seuls en territoire inconnu évoluent dans un décor étranger, loin de toute familiarité. La manière dont ils affrontent cette expérience varie selon la manière dont ils épousent le projet migratoire. Prennent-ils la mesure des enjeux du voyage ou bien sont-ils dépassés par un projet qui ne leur appartient pas ? Sont-ils animés par la dynamique du voyage ou inhibés par la nostalgie du pays d'origine ? Sont-ils rongés par l'inquiétude au sujet de ceux qu'ils ont laissés derrière eux ou bien exclusivement soucieux de réussir à s'installer quelque part ? Sont-ils écrasés par le mandat qui leur a été confié ou bien sont-ils prêts à rompre les liens avec la famille restée au pays ?

L'installation dans le pays d'arrivée est jalonnée de nombreux obstacles : langue à apprendre, codes sociaux à s'approprier, scolarité à réussir et emploi à trouver, isolement... Bien qu'une fois parti le jeune migrant puisse vivre des drames ou bien se trouver dans l'impasse, tout retour en arrière semble impossible, synonyme de dangers ou d'une « honte » impossible à assumer. L'échec du voyage n'est pas envisageable. Au regard de ce retour impossible, beaucoup

⁶ Duvivier É. Entre installation et poursuite de la mobilité. *Migrations Société*. Mai-août 2010, n° 129-130, p. 250.

minimisent les difficultés qu'ils rencontrent dans le pays d'accueil. S'ils conservent des liens avec leur pays d'origine, ils ont rompu avec l'idée d'y vivre. Les épreuves de l'installation sont aussi différemment vécues selon l'idée que les jeunes s'en faisaient avant de partir : certains arrivent persuadés que « la vie est meilleure ailleurs » et acceptent mal le déclassement social auquel ils vont devoir faire face, d'autres fuient une vie impossible et sont prêts à tout accepter de leur nouvelle condition d'immigré.

Comment le jeune migrant est-il accueilli là où il arrive ? Quels sont les droits qui lui sont reconnus ?

Les modalités d'installation des jeunes dépendent grandement de la manière dont ils sont perçus par la société d'accueil et des droits qui leur sont reconnus. En dépit des engagements internationaux et des déclarations d'intention, l'accueil des mineurs étrangers isolés (MIE) s'effectue de manière très souvent restrictive. Les différents acteurs institutionnels concernés expliquent qu'ils sont attachés au principe de protection des mineurs, rappellent les efforts qu'ils fournissent... Pourtant, même si personne ne l'assume publiquement, il semble bien qu'il y ait une position partagée par les uns et les autres : surtout ne pas « trop » – ni « trop bien » – accueillir.

De fait, chaque année, des centaines de jeunes étrangers se voient refuser toute assistance. Des centaines d'autres, après y avoir accédé, finissent par se perdre dans des circuits qui n'aboutissent pas véritablement à une prise en charge et à une prise en compte de leurs besoins réels. Et si, malgré leurs carences, les dispositifs d'accueil et d'accompagnement permettent à une partie de ces jeunes – souvent les plus performants et les moins fragilisés d'entre eux – de « s'en sortir », les parcours d'assistance qu'ils empruntent sont souvent perçus comme incertains et précaires. En effet, les autorités publiques paraissent essentiellement préoccupées de ne pas « trop » s'engager auprès de ceux qui ont pu accéder à une protection. Plutôt que de reconnaître qu'elles ne veulent pas, qu'elles ne peuvent pas ou qu'elles ne savent pas accueillir, elles sont même parfois tentées de faire porter aux jeunes eux-mêmes la responsabilité de ne pas être accueillis. C'est dans ce contexte qu'il faut entendre la persistance des soupçons à l'égard de jeunes migrants dont on imagine parfois que leur entrée dans la protection de l'enfance constituerait une forme de fraude, c'est à dire une aide qui en fait ne leur serait pas due.

En pratique, dans les premiers mois d'arrivée en France, voilà qui se traduit diversement pour les jeunes : difficultés d'accès à une prise en charge, mises à l'abri minimalistes, isolement, absence de logement, manque de nourriture, manque de reconnaissance, hostilité... sont autant de facteurs qui accroissent la vulnérabilité dans laquelle les jeunes arrivent.

Si le jeune accède à une protection, comment s'inscrit le passage en institution dans son parcours migratoire ?

Le passage dans les institutions de protection ne fait sens pour les jeunes que s'il est remis en perspective dans la réalisation de leur projet migratoire. Comme l'explique Émilie Duvivier, l'accueil en foyer est une « séquence de leur trajectoire migratoire [...] C'est donc cette variation entre des rapports de sédentarité et de mobilité qu'il importe d'interroger. Si le temps de la prise en charge institutionnelle peut parfois être considéré comme une étape dans un processus de sédentarisation, tout porte à penser que cet accueil à l'ASE n'a pas pour autant

interrompu définitivement la mobilité des jeunes isolés migrants. »⁷ Appréhender l'idée que l'intervention des travailleurs sociaux s'inscrit dans une séquence d'un projet plus large ne se fait pas sans réaménagement des postures professionnelles. Les intervenants peinent ainsi à comprendre les jeunes qui préfèrent concentrer leurs efforts vers la poursuite de leur parcours hors de France. Ils sont démunis pour évaluer les dangers objectifs ainsi encourus et les gains que les jeunes peuvent espérer en tirer. Il est souvent difficile de trancher entre une posture protectrice qui tente d'empêcher le départ et l'approbation voire le soutien à un tel projet.

De manière plus générale, les travailleurs sociaux semblent embarrassés avec la question du voyage en tant que tel. Ils sont disposés à s'intéresser à ce qui va autour – les souffrances qui ont pu entourer le départ, les ruptures familiales et culturelles, la découverte d'un nouveau milieu de vie – mais abordent timidement la migration elle-même.

Dans le contexte idéologique qui est le nôtre, il est difficile de penser la migration autrement que par le double prisme de l'immigration clandestine et illégitime d'une part, et des migrants victimes (de la situation dans leur pays, de la fermeture des frontières) qu'il faut accueillir d'autre part. Se trouvent ainsi évacués du débat des questions telles que : l'installation et les conditions de sa réussite, l'éventualité d'une migration temporaire avant de retourner dans son pays ou de poursuivre sa route vers une autre destination, l'ambivalence du migrant à la fois porteur d'un projet et nostalgique de son pays d'origine, l'ambivalence de la société d'accueil qui a besoin d'étrangers mais pour occuper certaines fonctions et pas d'autres...

Aménager les dispositifs d'accueil au regard de la vulnérabilité liée à l'exil

À rebours des discours qui se félicitent de l'autonomie des MIE, il convient de reconnaître que les effets de la migration sur les jeunes qui la vivent impliquent une vulnérabilité telle qu'il n'est pas acceptable de l'ignorer.

La migration, ou exil migratoire, n'est pas le simple fait de passer d'une frontière géographique et administrative à une autre. C'est une expérience qui confronte, quelles que soient les conditions dans lesquelles elle s'effectue, à de nombreuses pertes, absences et manques suscités par l'effacement des repères identificatoires habituels du jeune : culturels, langagiers, familiaux et familiers...

La migration renvoie donc à un processus de séparation, voire de rupture brutale, d'avec ce qui constitue les *contenants et les enveloppes internes* du sujet, de ce qui est *profondément constitutif de l'humain*, dans le sens de ce qui le fabrique subjectivement, lui donne consistance, et le relie à son histoire personnelle et son affiliation sociale et communautaire. Cette expérience met possiblement en question ce que l'on appelle le sentiment continu d'existence. Elle suppose que l'individu opère des réaménagements psychiques souvent profonds et difficiles car ils touchent au fondement même de son identité, à sa sécurité de base, à ses *contenants et enveloppes internes*, à son monde familial, intime et intériorisé jusque-là non questionné.

Cette situation provoque le plus souvent *a minima* une tendance dépressive, le *mal d'un chez soi* qui peut, selon les circonstances, être transitoire mais aussi parfois s'avérer très intense, voire ravageur, allant de la souffrance dépressive à la mélancolie.

⁷ Duvivier É., *op. cit.*, p. 247.

La migration pour tout individu impose donc un travail de deuil nécessaire et inévitable qui passe par une élaboration intime de l'expérience vécue – celle de la perte, du manque, de l'absence, voire de la rupture, offrant les possibilités d'une restauration psychique et d'une transformation positive souhaitable.

Parler d'*exil réussi*, c'est en fait évoquer le travail de transformation à accomplir pour retrouver ses *nouvelles coordonnées subjectives*, retrouver son équilibre et habiter à nouveau un lieu, un espace, un territoire intime et personnel. Réussir son exil, advenir ailleurs, renvoie donc nécessairement à trouver des lieux de passages. Des espaces de circulation d'un monde à l'autre, entre un avant et un après, un là-bas et un ici qui permettent d'abord de soulager la souffrance ressentie par l'absence et le manque, puis de transformer cette douleur dépressive et identitaire en investissement plus bénéfique et vitalisé, en conscience de soi plus intériorisée et en projet de vie...

Peut-on y arriver seul ? Sur quelles ressources et étayages s'appuyer quand justement on est confronté à ces pertes et au travail de deuil qui s'y attache en dehors de son environnement familial ? Sans ses parents, sans les soins et les consolations attendus et nécessaires, mais aussi sans les codes, les représentations partagées, la langue maternelle... Toutes ces enveloppes et appuis habituels qui rassurent et confirment dans ses ressentis, sa consistance, sa cohérence intime, qui assurent une suffisante estime de soi ?

Un *exil réussi* suppose nécessairement l'opportunité de faire des rencontres. De bonnes et de salutaires rencontres – ce que Boris Cyrulnik appelle des *tuteurs de résilience* – qui permettent de s'appuyer sur un environnement à nouveau *accueillant* : chaleureux, souple et compréhensif tout autant que fiable, solide et organisé. Qui permettent aussi de s'étayer soi-même quand le risque d'effondrement ou d'éclatement est fort... Un environnement (ceux qui accueillent) qui se montre tolérant et bienveillant, propice au changement dans la continuité, c'est-à-dire qui évite (ou répare) le traumatisme de la rupture ou celui de la chute.

Pour un accueil transitionnel et hospitalier du sujet migrant : l'idée du sas

Avant toute chose, quand le jeune arrive – souvent, nous l'avons vu, dans un état de stress, d'insécurité et d'épuisement tant physique que psychologique –, il nous semble important de proposer une prise en charge globale, avant tout centrée sur ses besoins premiers, sans questionnement particulier, mais offrant autant que faire se peut une présence vigilante, de jour comme de nuit, et qui s'apparente à un véritable « holding » psychique : un travail de contenance là où ces mineurs, souvent à bout de force, pourront enfin s'autoriser à se poser et se laisser aller, pourquoi pas, à régresser. Un portage qui se nourrit de préoccupations, d'observations vigilantes, et de soins réels et quotidiens, afin de signifier au jeune qu'il occupe une place effective parmi nous, qu'il n'est pas insignifiant, qu'on l'a en tête, même quand il s'absente ou qu'il s'isole... Des préoccupations et des soins au travers desquels il pourra petit à petit valider sa présence au sein d'une communauté humaine, si possible chaleureuse et vivifiante, alors même qu'il aurait pu craindre d'en être exclu jusque-là, avant son admission.

D'où l'idée aussi d'une *clinique hospitalière* fondée sur la protection effective du jeune, qui laisse au dehors ce qui menace le sujet et héberge le réel, et donc favorise le *prendre-soin* et la restauration du sentiment de sécurité : une prise en charge *hospitalière* qui tempore et

suspend pour un temps toute exigence opératoire (avoir à s'expliquer, à justifier, à faire des démarches, à apprendre)... En introduisant ainsi de la latence, en réinstaurant de la sécurité et une temporalité ajustée, on favorisera sans aucun doute la constitution de symptômes liés au relâchement des défenses mobilisées pour la survie, avant ou pendant le voyage ou encore dans le temps de l'errance administrative en France : dépressivité, troubles du sommeil, états anxieux, reviviscences traumatiques... L'idée est de pouvoir au plus tôt les traiter, tout le monde sachant que le temps, celui de la réalité administrative et des exigences d'insertion notamment, sera par la suite compté... Une *clinique hospitalière*, toujours, fondée sur une reconnaissance véritable, sur la proposition d'une relation fiable où s'établira le transfert, ainsi que sur l'accueil au sein d'une petite communauté de vie, dans sa normalité quotidienne et familière, avec ses rituels.

Dans cet intervalle d'accueil, qui sera aussi celui d'une évaluation des difficultés particulières à traiter pour chaque jeune, il est également intéressant de pouvoir proposer des activités de médiation : éducatives, scolaires, créatives ou culturelles. D'abord parce qu'elles s'inscrivent dans des temps formels et structurés où le jeune peut s'inscrire et sera attendu, où sa présence est marquée, son absence aussi. Ces activités de médiation, comme par exemple des ateliers d'apprentissage du français comme langue étrangère ou de maths, de sport, de photo, de jeux de sociétés, de peinture, de bricolage, de jardinage, de cuisine, de théâtre, d'arts plastiques, etc., ont des effets bénéfiques au plan psychique et cognitif, notamment dans les premiers temps de prise en charge. D'abord, parce qu'elles permettent d'ouvrir davantage encore les espaces et les possibilités d'expression en contournant autant que possible la contrainte de la langue. Offrir ces espaces de médiation et de création, c'est également solliciter et s'appuyer sur des compétences et des ressources acquises qu'il s'agit de revitaliser. On pourrait parler ici de rémédiation car en ranimant les compétences cognitives et expressives de ces jeunes, on soigne aussi leur dépression.

C'est aussi à ce moment-là que s'effectue, pour les jeunes, le début des apprentissages de nouveaux codes sociaux. Leurs repères acquis pour comprendre le monde, de la spécificité desquels ils n'avaient jusqu'ici pas conscience, ne sont plus opérants. Les moyens de satisfaction des besoins primaires sont parfois différents d'un pays à l'autre : en France pour manger il faut savoir utiliser des couverts, pour se doucher il faut savoir manier l'eau chaude, pour s'habiller, se coiffer, les jeunes rencontrent d'autres modes, etc. Cette situation entraîne bien souvent une position régressive inattendue pour les jeunes, qui va être vécue différemment selon leurs possibilités sur le moment, mais aussi selon l'accueil et la compréhension qui lui sont réservés. Pour les jeunes, apprendre à vivre dans un autre pays peut entraîner un clivage entre ici et là-bas, eux et nous, avant et après. Il s'agit alors, dans l'accompagnement éducatif, d'aider les jeunes à créer des ponts entre ces univers mais, surtout, à prendre du plaisir en créant ces ponts. Cette question de l'abandon et de l'adoption de manières d'être et de penser ne sera jamais définitivement résolue, ni figée dans une décision de tri entre « ce que je laisse » et « ce que je prends », mais elle sera sans doute renégociée tout au long de l'existence de la personne, participant désormais de deux cultures. Il est donc essentiel que le jeune puisse avant tout prendre plaisir à se déplacer entre ces univers, et ceci passe par le plaisir que les personnes qui l'accompagnent au quotidien prennent elles-mêmes en visitant avec lui ces espaces.

Enfin, il est évidemment très précieux et même souvent nécessaire de pouvoir proposer du soin psychique et du soin tout court à ces jeunes étrangers, notamment dans les premiers temps de l'arrivée. Il faut noter, cependant, que si la garantie d'un cadre sécurisé et d'une réelle protection n'est pas assurée, la verbalisation des expériences vécues, notamment traumatiques peut être source de confusion, voire de désorganisation. Pour que la parole du jeune soit opérante et propice à l'élaboration psychique, elle doit s'appuyer sur une relation fiable, une écoute patiente perçue comme bienveillante, sans attente particulière, qui ne cherche pas à résoudre « l'énigme », une écoute « abstinerne » en quelque sorte.

Faire place à la rencontre et aux temporalités vécues par les jeunes

Depuis bientôt vingt ans, les professionnels ont dépensé beaucoup d'énergie à affirmer que les jeunes étrangers isolés étaient des jeunes en danger comme les autres. On comprend aisément l'importance de cette affirmation dans un environnement institutionnel souvent inquiet car réticent à faire une place à ces jeunes dans le giron de la protection de l'enfance. Affirmer qu'il s'agit bien de mineurs en danger (qui doivent donc être protégés) ne doit pas toutefois nous conduire à ignorer que ce sont aussi des jeunes migrants. Le penser, le dire, ce n'est ni les trahir, ni trahir les missions de la protection de l'enfance.

Prendre en compte la réalité du projet migratoire nous a conduits à défendre la nécessité d'une prise en charge globale, c'est-à-dire à la fois éducative et soignante, qu'il conviendrait de pouvoir proposer à chacun de ces jeunes migrants à son arrivée. Cette prise en charge est nécessaire, il faut le rappeler. S'il est question dans notre propos de moyens à allouer à la prise en charge, il est question aussi de postures éducatives et soignantes. En développant l'idée du *sas*, il s'agit d'affirmer un besoin de contenance. Pour les jeunes, il s'agit de se sentir accueillis véritablement, de se sentir en sécurité, pour se soigner et se « récupérer » pourrait-on dire.

Pour ce faire, les professionnels aussi ont besoin d'être sécurisés, en particulier en étant reconnus dans leurs fonctions éducatives et soignantes. Pour eux, ménager des *sas* c'est pouvoir suspendre le questionnement, afficher une bienveillance inconditionnelle, montrer un souci du jeune, de son bien-être, chercher à entrer en communication avec lui, dans un désir de rencontre. Voilà qui revient à pouvoir, provisoirement bien sûr, suspendre l'impératif d'une insertion à grande vitesse et réaffirmer la nécessité de prendre en considération la temporalité du jeune qu'il s'agit d'accompagner. Puis, en fonction des étapes et des obstacles à franchir, il faudra aussi du temps pour évaluer la situation et pour accompagner, bien sûr, pour écouter et comprendre, relire avec le jeune son parcours antérieur, et ainsi penser sa trajectoire personnelle afin de se l'approprier.

Il s'agit enfin, et peut-être est-ce là le plus complexe, de reconnaître le trouble qui ne manquera pas de se produire dans la rencontre avec ces jeunes étrangers. *Inquiétante étrangeté* qui oblige à supporter, sans trop de résistance ou de défiance, l'obligation d'avoir à s'adapter soi-même, quitte à naviguer à vue en terrain peu repéré, sans pour autant avoir le sentiment d'être dépossédé à son tour de son identité professionnelle... Ainsi, pouvoir supporter l'inconfort de l'incertitude, de même que les brouillages de la langue et de la culture, tout en faisant confiance à sa professionnalité et à l'après-coup de la réflexion clinique qui l'alimente, c'est se donner les moyens d'ouvrir des espaces de rencontre et d'écoute en évitant de se laisser tourmenter par des aprioris ou des représentations toute faites, positives ou négatives d'ailleurs. Car en effet, les fonctions éducative et soignante commandent avant toute chose d'aménager des espaces

de sécurité, mais aussi de circulation apaisée, entre soi et l'autre. Des points de passage et de contact nécessaires à la création du lien, qui permettent de faire alliance pour ouvrir la réflexion autour d'un axe de travail et des préoccupations communes qui fassent sens.

CONTRIBUTEURS ET CONTRIBUTRICES

Personnes ayant rédigé une contribution ou dont l'audition a donné lieu à une contribution écrite

Ministère de la Justice

M^{me} Laetitia Dhervilly, vice-procureure, cheffe de la section des mineurs au parquet de Paris (75).

M. Xavier Martinen, ancien juge des enfants, ancien coordonnateur de formation à l'École nationale de la magistrature.

Défenseur des droits

M^{me} Geneviève Avenard, défenseure des enfants.

Direction des conseils départementaux

M. Nicolas Baron, directeur enfance-famille adjoint du conseil départemental des Pyrénées-Orientales (66).

M. Christian Juncker, directeur du pôle des solidarités du conseil départemental du Jura (39).

Uniopss

M^{me} Samia Darani, conseillère technique, responsable du pôle enfance-famille-jeunesse, pour le groupe de travail « Accueil des MIE ».

Services éducatifs

M. Julien Bricaud, éducateur spécialisé, philosophe, membre du collectif Babel.

M^{me} Caroline Thibaudeau, fondatrice du cabinet Babel, psychologue clinicienne et psychanalyste.

M. Emmanuel Morvan, responsable de la mission MIE du conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine (35).

M. Gwenaëlle Herry-Gérard, chargée de mission protection de l'enfance du conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine (35).

Services de santé et santé mentale

M. Thierry Baubet, professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'université Paris 13, hôpital Avicenne, service de psychopathologie de l'enfant, de l'adolescent, psychiatrie générale et addictologie.

M. Pierre Baudino, docteur en médecine générale.

M^{me} Rahmeth Radjack, pédopsychiatre à la Maison de Solenn, maison des adolescents de l'hôpital Cochin, coresponsable de l'étude Namie.